

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 242

présenté par

Mme Dupont, Mme Pompili, Mme Rilhac, Mme Clapot, M. Causse, M. Zulesi, M. Lamirault,
M. Bordat, Mme Métayer, Mme Berete, Mme Liliana Tanguy, M. Perrot, M. Fait,
M. Raphaël Gérard, M. Belhaddad, Mme Givernet, M. Favennec-Bécot , M. Pellerin, M. Ardouin,
M. Fiévet, M. Haury, Mme Pitollat et Mme Jacqueline Maquet

ARTICLE 4Rétablir le 3° *bis* de l'alinéa 41 dans la rédaction suivante :

« 3° *bis* D'identifier les besoins pluriannuels de financement pour réaliser les actions prévues au même I, en tenant compte des besoins exprimés par les comités territoriaux France Travail mentionnés à l'article L. 5311-10 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin que les moyens financiers soient cohérents avec l'ambition de ce projet de loi, les auteurs de cet amendement souhaitent que le réseau des acteurs de l'insertion et de l'emploi identifie les besoins de financement pluriannuels pour que les acteurs du réseau puissent réaliser leurs missions.